

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
LUNDI 14 SEPTEMBRE À 12H30**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adhésion à l'entente de loisirs intermunicipale de Waterloo**
- 4. Bonification du programme de remboursement des frais de surtaxe pour certaines activités offertes sur le territoire de Magog**
- 5. Période de questions**
- 6. Levée de la séance**

POUR ADOPTION

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ D'EASTMAN**

1. Ouverture de la séance extraordinaire

Le Conseil de la Municipalité d'Eastman siège en séance extraordinaire ce 14 septembre 2026 à 12h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 160, chemin George-Bonnallie à Eastman.

Sont présents, la mairesse Nathalie Lemaire, ainsi que la conseillère Heidi Fortin et les conseillers Yves Boileau, Serge Meunier, Charles Simard et Richard Voisine.

Est présente en visioconférence, la conseillère Agnès Mager Grandmaison

La séance est présidée par la mairesse. Assiste également à la séance, le directeur général et greffier-trésorier, Marc-Antoine Bazinet, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée. La mairesse ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 12h30.

**Résolution
2026-09-194**

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Yves Boileau

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 septembre 2026 tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2026-09-195**

3. Adhésion à l'entente de loisirs intermunicipale de Waterloo

ATTENDU la résolution numéro 2026-08-165 adoptée par le conseil municipal de la Municipalité d'Eastman concernant le refus d'adhérer au Protocole d'entente en matière de loisirs 2026-2031 proposé par la Ville de Waterloo;

ATTENDU QUE la Ville de Waterloo a indiqué ne pas envisager la possibilité de négocier le montant de la contribution annuelle forfaitaire proposée dans le cadre de la nouvelle entente et qu'elle était fermée quant à modifier de façon significative la durée de l'entente;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Eastman a entendu les préoccupations exprimées par ses citoyens;

ATTENDU QUE, bien que la Municipalité d'Eastman souhaite approfondir à plus long terme sa réflexion sur l'ensemble de son offre municipale en matière de loisirs, elle considère souhaitable, à court et à moyen terme, de maintenir l'accès de ses citoyennes et citoyens à l'offre de loisirs de la Ville de Waterloo;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Eastman, parmi les municipalités partenaires de la Ville de Waterloo, est, proportionnellement, celle qui subit la plus importante augmentation de sa contribution, notamment en raison du nombre de citoyennes et citoyens d'Eastman ayant participé aux activités de loisirs offertes par Waterloo au cours des dernières années;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

D'adhérer à l'offre de loisirs de la Ville de Waterloo pour la période 2026-2031, sous réserve que l'entente intermunicipale soit conclue pour une durée initiale de quatre (4) ans, avec une (1) année supplémentaire en option, plutôt que pour une durée ferme de cinq (5) ans;

ET D'autoriser la direction générale et la mairesse de signer tout document auprès de la Ville de Waterloo afin de convenir des modalités de cette entente, en vertu de ce qui précède.

*Le vote est demandé. 4 pour et 2 contre
Adopté à majorité*

**Résolution
2026-09-196**

4. Bonification du programme de remboursement des frais de surtaxe pour certaines activités offertes sur le territoire de Magog

ATTENDU QUE le Conseil s'est penché sur une offre en loisirs repensée afin de mieux répondre aux besoins de la population;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite favoriser la participation des citoyens aux activités de loisir et encourager l'adoption de saines habitudes de vie;

ATTENDU QUE la Politique de saines habitudes de vie prévoit actuellement un remboursement équivalant à 50 % des frais de surtaxe applicables à certaines activités offertes sur le territoire de Magog;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de bonifier ce programme afin d'améliorer l'accessibilité aux activités offertes par la Ville de Magog et ce, par souci d'équité pour l'ensemble des citoyens d'Eastman;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin

DE bonifier le programme de remboursement des frais de surtaxe afin d'offrir un remboursement intégral (100%) des frais associés aux activités admissibles offertes par la Ville de Magog plutôt qu'un remboursement partiel de 50 %.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. Période de questions

- Catherine Gervais : L' élu en charge des loisirs est M. Yves Boileau, pourquoi est-ce que celui-ci a voté contre?
- Réal Dubuc : Félicitations pour votre prise de décision. Quel est le plan long terme pour l'offre loisir.
- Cindy Dobson : À partir de quand est-ce que nous pourrions nous inscrire aux loisirs de Waterloo?

6. Levée de la séance

Le conseiller Yves Boileau propose de lever la séance du conseil à 12h40.

Nathalie Lemaire
Mairesse

Marc-Antoine Bazinet
Directeur général et greffier-trésorier

« Je, Nathalie Lemaire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».